

MAIRIE DE
BESANÇON



Décision du Maire
de la Ville de Besançon

Publié le : 19/10/2022

DIV.22.00.D11

OBJET : Vente de livres, catalogues et objets divers dans les boutiques des musées du Centre

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 20 mai 2021 portant autorisation de principe accordée à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante par délégation du Conseil Municipal pendant la durée du mandat,
Vu la délibération du 09 décembre 2021 fixant divers tarifs, taxes et droits,

DECIDE

Article 1^{er} : A partir du 7 octobre 2022, les musées du Centre proposent la mise en vente des produits suivants au sein de leur boutique :

- Horloge-Aéro Ugears – Puzzle 3d en bois UGEARS – Prix de vente public : 74,90€
- Mysterious Timer - Kit de construction mécanique en métal - Prix de vente public : 44,95€
- Kit myosotis Lucylite (PF) – Prix de vente public : 15€TTC
- Kit myosotis Lucylite (GF) – Prix de vente public : 35€TTC
- Presse à Fleurs Lucylite-bois clair - Prix de vente public : 35€TTC
- Presse à Fleurs Lucylite- coins colorés – Prix de vente public : 38€ TTC
- Catalogue de l'exposition Le Beau Siècle – Prix de vente public : 35€TTC
- Création Bougies « Collection MBAA » - Prix de vente public : 16,95€ TTC
- Marque-page avec loupe – Prix de vente public : 3,75€ TTC
- Carnet avec insert carte postale – Prix de vente public : 7,50 € TTC

Article 2 : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Doubs, affichée au siège de la Mairie et publiée au registre des décisions et sur le site internet de la Ville,

Besançon, le 05/10/2022
La Maire

Anne VIGNOT

